ESADMM
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART & DE DESIGN MARSEILLE-MÉDITERRANÉE
184 avenue de Luminy
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr

Conseil d'administration

Séance du 11 JUILLET 2017

Présentation des orientations budgétaires 2018

Délibération n°DELIB_02_FI_17_07_11_DOB

L'an deux mille dix-sept, le 11 juillet,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 23 juin 2017.

VU

- les dispositions du chapitre II du titre unique du livre VI de la première partie du code général des collectivités territoriales,
- l'article 15 de la loi d'orientation 92/125 du 06/02/92,
- l'article 18 des statuts
- les articles L.1431-1 à L.1431-9 et R 1431-1 à R 1431-21
- les chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie

CA du 11/07/2017
Délibération n°DELIB_02_FI_17_07_11_DOB

La Présidente,

EXPOSE

Le Conseil d'administration doit tenir débat sur les orientations budgétaires, dont les grandes lignes sont exposées dans le rapport ci-annexé, lors de la séance précédant le vote du budget.

Fort de l'avis favorable sur la régularité de la comptabilité de l'établissement, émis par la Chambre Régionale des Comptes, l'ESADMM poursuivra son action d'optimisation budgétaire et de rationalisation des dépenses, par une gestion sécurisée et centralisée des achats, ainsi que par l'exploration des voies d'élargissement du tour de table des financeurs publics (-11% en 4 ans) et privés et l'accroissement de la part de ses ressources propres dont la part relative est encore trop faible (6% du budget).

En effet, le résultat prévisionnel de l'exercice 2017, à l'équilibre, ainsi que les études récentes sur l'évolution des dépenses et recettes de l'établissement font apparaître un sous-financement de son activité (masse salariale = 87% du budget pour des ratios financiers et d'effectifs dans la moyenne) de l'ordre de 500.000 € par an qu'il conviendra de mobiliser afin d'assurer un bon équilibre financier.

En outre, l'éventualité d'un remplacement de la Ville par la Métropole au sein du Conseil d'administration, en cours d'exercice, comme financeur principal, pose le problème :

- des conséquences d'un nouveau titre d'occupation (évalué à 750.000C/an en coût réel) et des fluides (évalués à 150.000 €/an) actuellement non financés par l'établissement sur le budget de fonctionnement ;
- du titre d'occupation des locaux (transfert ou bail emphytéotique) et de la poursuite de l'opération de réhabilitation de l'ensemble des bâtiments de l'école à la charge de la Ville (Phase 1 à 4.700.000 € et phases suivantes)

Par ailleurs, l'ESADMM poursuivra les opérations de développement de l'établissement :

- consolidation du projet pédagogique,
- développement des actions de recherche,
- développement d'actions avec des acteurs institutionnels, associatifs ou privés,
- opérations d'élargissement des partenariats entre établissements,
- modernisation des équipements,
- développement des actions à l'international.

Dans cette perspective, l'établissement envisage de poursuivre en 2018:

- Un ensemble d'actions telles que :
  - L'accroissement d'invitations d'artistes et designers de renom dans ses actions pédagogiques ;
  - L'édition de documents de communication et l'amélioration du site internet ;
  - La concrétisation du partenariat avec l'université d'Aix Marseille Unifiée (AMU) notamment en ce qui concerne le développement de la recherche, ;

- Des actions de développement du réseau régional des écoles supérieures d'art, l'Ecole(s) du sud;
- Le renforcement de partenariats diversifiés, publics et privés ;
- La consolidation des échanges d'étudiants et d'enseignants au niveau européen et international dans le cadre du programme Erasmus ;
- L'installation d'un Institut Confucius au sein de notre établissement ;
- La poursuite d'actions de coopérations avec l'académie centrale des beaux-arts de Chine et d'autres grandes écoles chinoises.

- Un ensemble d'investissements :
  - La réalisation et l'équipement d'une plateforme d'impressions 3D ;
  - Un espace d'édition déjà fonctionnel dont il conviendra de compléter les équipements ;
  - La mise en place de la dématérialisation des procédures de gestion et la gestion analytique ;
  - L'acquisition en place d'une solution de gestion d'accès.

Ces objectifs doivent permettre à l'ESADMM de porter une dynamique de niveau national et international susceptible de contribuer, par sa créativité et son rayonnement, à la vitalité de la ville, de la métropole et de la région.

Cette proposition équilibrée, compte tenu de l'importance des investissements engagés, doit la santé financière de l'établissement.

CA du 11/07/2017
Délibération n°DELIB_02_FI_17_07_11_DOB

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de valider les orientations budgétaires de l'établissement.

Article 2 : de charger le Directeur général de mettre en œuvre les moyens pour les atteindre.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrage exprimés	17
Votes pour	17
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~**Rejetée**~~

Fait à Marseille, le 11 juillet 2017.

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'Etat le .....
Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le : .....